



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Concordance entre l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) et la cote de sécurité du délinquant (CSD) chez les délinquants de sexe masculin

2023 N° R-471

N° de cat. : PS83-3/471F-PDF

ISBN : 978-0-660-69169-5

Ce rapport est également disponible en français. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in French. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Concordance entre l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) et la cote de sécurité des délinquants (CSD) chez les délinquants de sexe masculin

Laura McKendy

Andrew Woodard

et

Leslie Anne Keown

Service correctionnel du Canada

2023

Résumé

Mots clés : *Échelle de classement par niveau de sécurité; cote de sécurité du délinquant; jugement professionnel*

L'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est un instrument utilisé par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour aider à déterminer la cote de sécurité initiale d'un délinquant. L'ECNS est composée de deux sous-échelles, intitulées Adaptation à l'établissement et Risque pour la sécurité, dont les cotes permettent d'attribuer un niveau de sécurité « minimale », « moyenne », ou « maximale » selon l'ECNS. Conformément à la [Directive du commissaire 705-7](#), l'ECNS est utilisée conjointement avec l'évaluation professionnelle structurée de l'adaptation à l'établissement du délinquant, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité du public afin de déterminer la cote de sécurité du délinquant (CSD) appropriée.

Des études antérieures ont montré que la concordance entre l'ECNS et la CSD pour les délinquants de sexe masculin est d'environ 75 % (Luciani, Motiuk, Nafekh, 1996; Grant et Luciani, 1998; Motiuk et coll., 2001; Gobeil, 2011). Fondée sur des données plus récentes, la présente étude fournit une analyse à jour des tendances en matière de concordance en accordant une attention particulière aux tendances selon la région, la race/origine ethnique et les caractéristiques du profil des délinquants. L'analyse porte notamment sur les hommes admis dans un établissement fédéral entre 2013-2014 et 2018-2019 en vertu d'un mandat de dépôt (MD; $N = 23\ 007$) ou à la suite de la révocation d'une mise en liberté sous condition ($N = 6\ 240$).

Pendant la période d'analyse, la concordance entre l'ECNS et la CSD était de 74 % pour le groupe des délinquants admis en vertu d'un MD, ce qui correspond aux études antérieures. La concordance était moindre dans le cas des admissions à la suite d'une révocation (c.-à-d. 69 %). Les baisses du niveau de sécurité, selon lesquelles la CSD est inférieure au niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS, étaient légèrement plus courantes que les augmentations de la cote de sécurité. Conformément à des études antérieures (p. ex. Grant et Luciani, 1998), les tendances en matière de concordance varient d'une région à l'autre. La région du Pacifique a enregistré le pourcentage le plus élevé de baisses du niveau de sécurité et, dans l'ensemble, le taux de concordance le plus faible (c.-à-d. 69 % pour les délinquants admis en vertu d'un MD et 63 % pour les admissions à la suite d'une révocation), tandis que la région des Prairies a enregistré le taux de concordance le plus élevé (78 % et 74 % pour les groupes « MD » et « révocation », respectivement).

Les tendances de discordance variaient en fonction de la race/origine ethnique; plus précisément, les délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient plus susceptibles que les délinquants blancs de connaître une baisse de leur niveau de sécurité, et moins susceptibles de connaître une hausse de leur niveau de sécurité. Bien que les délinquants autochtones et les délinquants noirs aient eu tendance à avoir des cotes supérieures selon les sous-échelles de l'ECNS et qu'ils aient été plus susceptibles de se voir attribuer le niveau de sécurité maximal selon l'ECNS, le jugement professionnel a permis de réduire les différences entre les races et origines ethniques en ce qui concerne la cote de sécurité réelle. Les disparités raciales et ethniques étaient les plus faibles dans la répartition des CSD pour les délinquants du groupe « révocation ».

Les tendances en matière de discordance étaient liées aux caractéristiques du profil (c.-à-d. les cotes relatives au risque statique, aux besoins liés aux facteurs dynamiques, à la motivation et à la responsabilisation). Les délinquants ayant reçu une décision discordante présentaient normalement plus de similitudes avec leur groupe ayant une CSD respective qu'avec le groupe correspondant associé à leur niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS. En outre, bien que le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS et la CSD étaient tous deux associés à des cotes liées à des instruments d'évaluation initiale conceptuellement connexes, l'association était la plus forte en ce qui concerne la CSD. Cela indique que la concordance conceptuelle entre les mesures est renforcée par le jugement professionnel. Les résultats de l'étude permettront d'examiner plus précisément la prise de décisions sur la cote de sécurité, y compris l'incidence de la race/origine ethnique sur la discordance, ainsi que la validité prédictive de l'ECNS et de la CSD pour différents sous-groupes de délinquants.

Table des matières

Résumé.....	i
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures	vi
Liste des annexes	vii
Introduction.....	1
Méthode	2
Données.....	2
Mesures	3
Approche analytique	7
Résultats.....	8
Renseignements sur le profil.....	8
Répartition de l'Échelle de classement par niveau de sécurité	11
Concordance entre l'ECNS et la CSD	17
Correspondance entre l'ECNS et la CSD avec des mesures conceptuellement connexes ...	25
Analyse	27
Conclusion	29
Bibliographie.....	30

Liste des tableaux

Tableau 1. <i>Caractéristiques des délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	10
Tableau 2. <i>Répartition des sous-échelles de l'ECNS et du niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	15
Tableau 3. <i>Lien entre l'ECNS et la CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	17
Tableau 4. <i>CSD en fonction du niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	18
Tableau 5. <i>Lien entre l'ECNS et la CSD selon la région pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	19
Tableau 6. <i>Lien entre l'ECNS et la CSD selon la région pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	19
Tableau 7. <i>Lien entre l'ECNS et la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	20
Tableau 8. <i>Lien entre l'ECNS et la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	21
Tableau 9. <i>Répartition de l'ECNS et de la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	21
Tableau 10. <i>Répartition de l'ECNS et de la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	22
Tableau 11. <i>Renseignements sélectionnés sur le profil des délinquants des groupes de sécurité concordants et discordants pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	24
Tableau 12. <i>Renseignements sélectionnés sur le profil des délinquants pour les groupes de sécurité concordants et discordants chez les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	24
Tableau 13. <i>Association entre les mesures des risques et des besoins, les sous-échelles de l'ECNS, et le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.</i>	26

Tableau 14. Association entre les mesures des risques et des besoins et la CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	26
Tableau 1. Renseignements sur la peine selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	37
Tableau 2. Mesures des risques et des besoins selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	39
Tableau 3. Renseignements sur la peine selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	41
Tableau 4. Mesures des risques et des besoins selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	43
Tableau 5. Pourcentage au-dessus de la valeur minimale pour les éléments des sous-échelles de l'ECNS selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	45
Tableau 6. Mesures des risques et des besoins selon le groupe ECNS-CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	47
Tableau 7. Mesures des risques et des besoins selon le groupe ECNS-CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.	49

Liste des figures

- Figure 1. Répartition de l'ECNS selon la race/origine ethnique des délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019..... 16
- Figure 2. Répartition de l'ECNS selon la race/origine ethnique chez les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019. 16

Liste des annexes

Annexe A : Outil de l'ECNS	31
Annexe B : Exemples de l'ECNS	33
Annexe C : Tableaux supplémentaires	37

Introduction

L'ECNS est un outil objectif de classement par niveau de sécurité utilisé par le SCC pour aider à déterminer la cote de sécurité initiale d'un délinquant. L'ECNS comprend deux sous-échelles intitulées Adaptation à l'établissement et Risque pour la sécurité. Leurs cotes combinées permettent de déterminer un niveau de sécurité « minimale », « moyenne » ou « maximale » selon l'ECNS. L'ECNS est également utilisée conjointement avec une évaluation professionnelle structurée de l'adaptation du délinquant à l'établissement, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité du public afin de déterminer une CSD appropriée (voir la [Directive du commissaire 705-Z](#)).

Le Secrétariat du ministre du Solliciteur général du Canada a conçu et élaboré l'ECNS afin d'améliorer la cohérence de la cote de sécurité des délinquants sous responsabilité fédérale partout au Canada (Division de la recherche, Secrétariat du ministre, 1987). En 1989, l'ECNS a été mise à l'essai en tant qu'instrument objectif pour déterminer le niveau de sécurité initial dans les régions du Québec et du Pacifique (Porporino et coll., 1989). L'instrument a ensuite été mis en place à l'échelle nationale comme composante du processus de l'Évaluation initiale des délinquants (EID) en 1994.

Une étude de validation nationale réalisée en 1996 a permis de déterminer que l'ECNS permettait de prédire les résultats en établissement et les résultats postlibératoires, et qu'un niveau de sécurité selon l'ECNS élevé correspondait à des résultats inférieurs (Luciani, Motiuk et Nafekh, 1996). Des études de validation ultérieures ont été entreprises pour des sous-groupes de délinquants, notamment des hommes autochtones et non autochtones (Gobeil, 2011) et des femmes autochtones et non autochtones (Blanchette, Verbrugge et Wichmann, 2002; Barnum et Gobeil, 2012). Ces études ont réaffirmé la capacité prédictive de l'outil.

Historiquement, la concordance entre les niveaux de sécurité déterminés selon l'ECNS et les CSD se situe entre 72 % et 85 % (Luciani, Motiuk, Nafekh, 1996; Grant et Luciani, 1998; Blanchette, Verbrugge et Wichmann, 2002; Gobeil, 2011; Barnum et Gobeil, 2012). Les décisions discordantes comprennent à la fois des hausses du niveau de sécurité (c.-à-d. que la CSD est plus

élevée que le niveau déterminé selon l'ECNS) et des baisses du niveau de sécurité (c.-à-d. que la CSD est plus basse que le niveau déterminé selon l'ECNS). Une étude antérieure a montré que les hausses du niveau de sécurité étaient légèrement plus fréquentes que les baisses du niveau de sécurité, et que les tendances en matière de discordance étaient marquées par des variations régionales (Grant et Luciani, 1998). Cette étude a également montré que les délinquants autochtones étaient peu susceptibles de faire l'objet d'une décision discordante, en particulier d'une hausse de leur niveau de sécurité. De façon similaire, une étude de validation ultérieure a révélé un taux de concordance accru pour les hommes autochtones (Gobeil, 2011).

Fondée sur un ensemble de données relatives aux délinquants admis dans un établissement fédéral entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019, la présente étude examine la concordance entre l'ECNS et la CSD chez les délinquants de sexe masculin. Les tendances sur le plan de la concordance entre l'ECNS et la CSD sont étudiées, y compris les variations selon la région, la race/origine ethnique, et les caractéristiques du profil.

Méthode

Données

Un ensemble de données regroupant toutes les admissions dans les établissements fédéraux entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019 comprenait 38 952 hommes. Les cas englobaient les admissions en vertu d'un mandat de dépôt (c.-à-d. les délinquants admis dans des établissements fédéraux pour purger une nouvelle peine de ressort fédéral) ainsi que les réadmissions liées à la révocation d'une mise en liberté sous condition. Des exclusions ont été faites en fonction de facteurs liés aux cas qui pouvaient présenter des limites à l'analyse ($N = 965$); plus précisément, les cas concernant des délinquants sous responsabilité provinciale ou qui avaient une ordonnance de mise en liberté, qui avaient été transférés dans un pays étranger ou qui étaient décédés avant la fin de leur peine ont été exclus. Les cas ayant des données manquantes sur l'ECNS ou sur des variables clés nécessaires à l'examen de la validité convergente et des schémas de discordance (c.-à-d. besoins liés aux facteurs dynamiques, risque statique, motivation, indice du risque criminel) ont également été exclus ($N = 7\,325^1$). Les cas qui se répétaient au sein des groupes ayant fait

¹ Les cas marqués pour des données manquantes comprenaient d'anciens cas de l'ensemble de données sur les

l'objet d'un mandat de dépôt et de ceux admis à la suite d'une révocation ont été supprimés (c.-à-d. qu'un délinquant unique ne pouvait apparaître qu'une seule fois par groupe), ce qui a donné un total de 23 007 délinquants uniques dans le groupe ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt et de 6 240 délinquants uniques dans le groupe ayant fait l'objet d'une révocation. Les analyses des valeurs manquantes ont confirmé que les cas ayant des données manquantes n'étaient pas significativement différents des cas qui n'en avaient pas et que l'élimination des cas ayant des données manquantes n'avait pas d'incidence sur les résultats. Les analyses ont été réalisées séparément pour les groupes de délinquants admis en vertu d'un mandat de dépôt et admis à la suite d'une révocation, étant donné que ces deux groupes se trouvent à des stades distincts de leur peine et peuvent présenter certaines différences de profil.

Mesures

Caractéristiques du profil

- i. Race/origine ethnique :** Les renseignements relatifs à la race/origine ethnique sont fondés sur la catégorisation dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Les catégories utilisées dans le cadre de l'analyse comprennent les Blancs, les Autochtones, les Noirs et les délinquants autres. Puisqu'il n'y avait pas de renseignement sur la race pour un petit nombre de délinquants, la variable pour ces derniers a été classée comme « données manquantes ». L'analyse selon la race/origine ethnique a principalement porté sur les groupes des Blancs, des Autochtones et des Noirs.
- ii. Âge :** L'âge du délinquant a été calculé en fonction de la date à laquelle l'ECNS a été administrée.
- iii. Durée de la peine :** La durée de la peine a été analysée comme une variable nominale, c.-à-d. « 4 ans ou moins », « Plus de 4 ans à 6 ans », « Plus de 6 ans à 10 ans », « Plus de 10 ans » (durée déterminée), et « Durée indéterminée », ainsi qu'en nombre d'années dans le cas des peines de durée déterminée.
- iv. Principale infraction à l'origine de la peine :** La principale infraction à l'origine de la peine reflète l'infraction la plus grave associée à la peine pour laquelle l'ECNS a été administrée. Les infractions ont été regroupées dans les catégories suivantes : voies de

révocations qui concernaient des admissions initiales survenues avant l'élaboration du processus actuel de l'EID, les cas soumis à une [Évaluation initiale des délinquants – condensée \(EIDC\)](#), ainsi que les cas touchés par d'autres facteurs qui ont une incidence sur les données administratives.

fait, infraction liée à la drogue, infraction liée à l'homicide, infraction contre les biens, vol qualifié, infraction sexuelle, autres infractions sans violence et autres infractions avec violence.

Échelle de classement par niveau de sécurité

L'ECNS comprend deux sous-échelles évaluées indépendamment, à savoir l'adaptation à l'établissement (cinq éléments) et le risque pour la sécurité (sept éléments; pour obtenir une vue d'ensemble des sous-échelles, voir l'annexe A). Le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS est fondé sur les pointages des deux sous-échelles ainsi que sur les valeurs seuils établies pour les groupes « sécurité minimale », « sécurité moyenne » et « sécurité maximale » (pour voir des exemples de cas de chacun de ces niveaux de sécurité voir l'annexe B) :

Sécurité minimale	Pointage de 0 à 85 à la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement et pointage de 0 à 63 à la sous-échelle du risque pour la sécurité.
Sécurité moyenne	Pointage se situant entre 86 et 94 à la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement et entre 0 et 133 à la sous-échelle du risque pour la sécurité; ou pointage se situant entre 0 et 85 à la sous-échelle l'adaptation à l'établissement et entre 64 et 133 à la sous-échelle du risque pour la sécurité.
Sécurité maximale	Pointage de 95 ou plus à la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement ou de 134 ou plus à la sous-échelle du risque pour la sécurité.

- i. La sous-échelle **Adaptation à l'établissement** de l'ECNS comprend des éléments liés au comportement en établissement ou à l'implication dans des incidents :
 1. Antécédents d'implication dans des incidents à l'établissement
 2. Antécédents d'évasion
 3. Stabilité avant l'incarcération
 4. Consommation d'alcool ou de drogue
 5. Âge au moment du prononcé de la sentence
- ii. La sous-échelle **Risque pour la sécurité** de l'ECNS comprend des éléments liés au risque pour la sécurité du public :
 1. Nombre de condamnations antérieures

2. Accusation en instance la plus grave
3. Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle
4. Durée de la peine
5. Stabilité avant l'incarcération
6. Mises en liberté conditionnelle antérieures
7. Âge au moment de la première admission dans le système fédéral

L'analyse des éléments de l'échelle a été effectuée en examinant le pourcentage de cas où la cote dépassait la valeur minimale. Pour la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement, la valeur minimale est de zéro pour tous les éléments. Pour la sous-échelle du risque pour la sécurité, la valeur minimale est de zéro dans tous les cas, sauf pour la gravité des infractions, dont la valeur minimale est de 12, et pour la durée de la peine, dont la valeur minimale est de 5.

Cote de sécurité des délinquants

La cote de sécurité du délinquant (CSD) désigne la cote de sécurité réelle du délinquant, qui peut être minimale, moyenne ou maximale. La CSD indique le niveau de sécurité de l'établissement dans lequel le délinquant est incarcéré. L'ECNS est l'une des composantes du processus décisionnel initial de la CSD. Dans un rapport d'évaluation en vue d'une décision, l'agent de libération conditionnelle doit également procéder à une évaluation professionnelle de l'adaptation à l'établissement, du risque d'évasion et du risque pour la sécurité du public, et attribuer une cote faible, moyenne ou élevée dans chaque cas. Une recommandation de cote de sécurité est formulée, et la décision finale est prise par le directeur de l'établissement ou le directeur de district, à moins que des facteurs liés au cas n'imposent un niveau d'autorisation supérieur (voir la [Directive du commissaire 705-7](#)).

Mesures d'évaluation initiale des délinquants

Plusieurs mesures qui font partie de l'EID (voir la [Directive du commissaire 705-6](#)) ont été utilisées dans la présente analyse pour comprendre les caractéristiques de la population, les tendances en matière de concordance entre l'ECNS et la CSD, et la correspondance de l'ECNS et de la CSD aux mesures conceptuellement connexes.

- i. Risque statique :** Le niveau de risque statique global est déterminé par le rapport de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), qui porte sur l'étendue et la gravité des

- antécédents criminels et antécédents en matière d'infractions sexuelles du délinquant. Les réponses possibles sont « faible », « moyen » ou « élevé ». Un risque statique élevé correspond à des démêlés importants avec le système de justice pénale, à un préjudice considérable pour les victimes, et/ou à des infractions sexuelles importantes.
- ii. **Besoins liés aux facteurs dynamiques :** Le niveau global des besoins liés aux facteurs dynamiques est déterminé par le rapport d'évaluation fondé sur l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé (IDAFD-R), qui porte sur les facteurs criminogènes dans sept domaines qui peuvent être ciblés par des interventions correctionnelles. Les réponses possibles concernant le niveau global des besoins sont « faible », « moyen » ou « élevé ». Des besoins liés aux facteurs dynamiques élevés reflètent la présence de multiples besoins liés aux facteurs dynamiques et/ou de besoins élevés dans des domaines déterminés.
 - iii. **Motivation :** Le niveau de motivation d'un délinquant est lié à son désir ou à sa volonté de changer. Les réponses possibles sont « faible », « moyen » ou « élevé ». Une motivation élevée reflète la présence d'une motivation personnelle et d'une participation active à la résolution des problèmes.
 - iv. **Responsabilisation :** Le niveau de responsabilisation d'un délinquant est lié à son degré de participation à son Plan correctionnel en vue de se pencher sur les éléments problématiques. Les réponses possibles sont « faible », « moyen », ou « élevé ». Un niveau élevé de responsabilisation indique que le délinquant accepte la responsabilité de ses actes et reconnaît avoir des problèmes, qu'il accepte de se dévoiler, qu'il montre de la culpabilité et de l'empathie envers la victime, et qu'il a un faible niveau de distorsion cognitive.
 - v. **Potentiel de réinsertion sociale :** Le potentiel de réinsertion sociale d'un délinquant reflète la probabilité, pour lui, d'une réinsertion sociale réussie dans la société en tant que citoyen respectueux des lois. Cette mesure est calculée en fonction des résultats d'autres outils de l'EID (l'Échelle de classement par niveau de sécurité, l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive et le niveau de risque statique pour les hommes non autochtones; et l'Échelle de classement par niveau de sécurité, le niveau de risque statique et le niveau de besoins liés aux facteurs dynamiques pour les femmes et les délinquants autochtones). Un potentiel de réinsertion sociale élevé correspond

généralement à l'absence de besoin d'intervention correctionnelle officielle en établissement, bien que d'autres interventions puissent être utilisées.

- vi. Engagement :** L'engagement du délinquant reflète sa volonté de s'engager dans son Plan correctionnel. Les réponses possibles sont « oui » (le délinquant est engagé) ou « non ».
- vii. Réceptivité :** Les facteurs de réceptivité reflètent la présence d'une caractéristique qui influence la capacité du délinquant à bénéficier d'interventions ciblées, comme les obstacles à l'apprentissage. Les réponses possibles sont « oui » (présence d'un facteur de réceptivité) ou « non ».
- viii. Indice du risque criminel (IRC) :** L'IRC est dérivé de la section Dossier des antécédents criminels de l'évaluation des facteurs statiques, et il est utilisé pour orienter le niveau d'intervention auprès des délinquants. Les scores numériques sont utilisés conjointement avec des seuils établis pour déterminer l'intensité du programme, c.-à-d. « aucun/faible », « modéré » ou « élevé » (voir Motiuk et Vuong, 2018).

Approche analytique

L'approche analytique de la présente étude comprend trois éléments centraux. Tout d'abord, afin de mieux comprendre les caractéristiques de la population, des statistiques descriptives relatives aux caractéristiques du profil ont été calculées pour les groupes « MD » et « révocation », en prêtant attention aux différences entre les deux groupes, ainsi qu'à la race/origine ethnique. Les répartitions de l'ECNS ont été examinées pour les deux groupes, en prêtant attention aux différences raciales/ethniques sur les sous-échelles et dans les notes globales. Deuxièmement, la concordance entre les niveaux de sécurité déterminés selon l'ECNS et les cotes de sécurité des délinquants a été analysée en examinant le pourcentage de cas dans lesquels les niveaux et les cotes se chevauchaient. Le pourcentage des hausses par rapport aux baisses du niveau de la sécurité entre l'ECNS et la CSD a également été examiné. Les tendances en matière de concordance ont été étudiées selon la région, la race/origine ethnique et les principales caractéristiques du profil. Troisièmement, la concordance a été explorée entre l'ECNS et les mesures conceptuellement connexes (c.-à-d. le risque statique, les besoins liés aux facteurs dynamiques, l'IRC, et la motivation). La concordance avec la CSD a également été examinée. L'analyse de la concordance a été entreprise afin d'examiner dans quelle mesure les niveaux de sécurité déterminés selon

l'ECNS et les CSD correspondaient aux notes obtenues en lien avec d'autres outils d'évaluation initiale. L'analyse de la capacité prédictive de l'ECNS et de la CSD ainsi qu'un examen approfondi des facteurs déterminants de la prise de décision en matière pour la CSD sont présentés dans des rapports distincts.

Résultats

Renseignements sur le profil

Les caractéristiques générales du profil des groupes « MD » ($N = 23\ 007$) et « révocation » ($N = 6\ 240$) pour délinquants de sexe masculin sont présentées dans le Tableau 1.

Renseignements démographiques

En ce qui concerne la race/l'origine ethnique, la majorité des délinquants dans les groupes « MD » et « révocation » étaient blancs (c.-à-d. 55 % dans les deux cas). La représentation autochtone était de 26 % dans le groupe « MD », contre 32 % dans le groupe « révocation ». La représentation des Noirs était similaire dans les groupes « MD » (8 %) et « révocation » (7 %). La représentation parmi les délinquants d'une autre race/origine ethnique était légèrement plus élevée dans le groupe « MD » (9 %) que dans le groupe « révocation » (5 %). L'âge moyen était de 37 ans pour les délinquants du groupe « MD » et de 36 ans pour les délinquants du groupe « révocation ».

Renseignements sur la peine

Une majorité de délinquants des groupes « MD » et « révocation » purgeaient leur première peine de ressort fédéral, bien que les délinquants du groupe « MD » étaient moins susceptibles d'être des récidivistes sous responsabilité fédérale (28 % contre 41 %). Un petit pourcentage de délinquants purgeait une peine de durée indéterminée (c.-à-d. 4 % dans le groupe « MD » et 1 % dans le groupe « révocation »). Parmi les condamnés à une peine de durée déterminée, la durée moyenne de la peine était moindre dans le groupe « MD » que dans le groupe « révocation » (c.-à-d. 3,6 ans contre 4,7 ans). En ce qui concerne la principale infraction à l'origine de la peine, les délinquants du groupe « MD » purgeaient le plus souvent une peine pour infraction en matière de drogue (22 %), infraction sexuelle (18 %), voies de fait (14 %) ou vol qualifié (14 %). Les délinquants du groupe ayant fait l'objet d'une révocation purgeaient le plus souvent une peine pour vol qualifié

(26 %), voies de fait (17 %), infraction en matière de drogue (15 %) ou infraction contre les biens (15 %). Les différences dans les renseignements sur la peine étaient évidentes selon la race/origine ethnique (p. ex. les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'être des récidivistes sous responsabilité fédérale, et les délinquants noirs avaient tendance à purger des peines plus longues), bien que les différences étaient particulièrement prononcées dans le groupe « MD » (voir les Tableau 1 à Tableau 4 à l'annexe C).

Mesures des risques et des besoins

La plupart des délinquants du groupe « MD » présentaient un risque statique moyen (43 %) ou élevé (50 %). La moitié d'entre eux (50 %) avaient un score à l'IRC faible. Un peu moins des deux tiers (64 %) d'entre eux avaient des besoins liés aux facteurs dynamiques élevés, et un peu moins d'un tiers (32 %) avaient des besoins moyens à cet égard. La majorité des délinquants ont reçu la note « moyen » en ce qui concerne le niveau motivation (75 %) et le niveau de responsabilisation (69 %). Il y a eu des variations importantes en ce qui concerne le potentiel de réinsertion sociale : 35 % des délinquants ont reçu la cote « faible », 41 % ont reçu la cote « moyen », et 24 % ont reçu la cote « élevé ». Plus des trois quarts (77 %) des délinquants étaient engagés, tandis qu'un cinquième (20 %) d'entre eux avait des problèmes de réceptivité. Certaines différences raciales ont été relevées; par exemple, les délinquants autochtones étaient plus susceptibles de présenter un risque statique élevé, un score à l'IRC élevé, des besoins liés aux facteurs dynamiques élevés, un faible potentiel de réinsertion sociale et des problèmes de réceptivité.

La répartition globale des mesures des risques et des besoins a varié légèrement sur certains points pour le groupe « révocation » par rapport au groupe « MD ». Comme dans le cas du groupe « MD », la plupart des délinquants du groupe « révocation » présentaient un risque statique moyen (41 %) ou élevé (55 %), tandis qu'un peu plus des deux tiers (68 %) d'entre eux avaient des besoins liés aux facteurs dynamiques élevés, et une majorité avait un niveau de responsabilisation moyen (65 %). Des problèmes de réceptivité ont été constatés dans 19 % des cas. Par rapport à ceux du groupe « MD », les délinquants du groupe « révocation » étaient plus susceptibles d'avoir un faible niveau de motivation et un score à l'IRC élevé, et ils étaient moins susceptibles d'avoir un potentiel de réinsertion sociale élevé. Ils étaient également moins susceptibles de s'engager dans leur Plan correctionnel. Dans l'ensemble, les différences raciales étaient un peu moins prononcées dans le

groupe « révocation », ce qui indique une similarité accrue des caractéristiques du profil des délinquants réadmis à la suite d'une révocation.

Tableau 1. *Caractéristiques des délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Caractéristique	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt		Admissions à la suite d'une révocation	
	N	%	N	%
Race/origine ethnique				
Blanc	12 698	55,2 %	3 423	54,9 %
Autochtone	5 967	25,9 %	2 023	32,4 %
Noir	1 813	7,9 %	428	6,9 %
Autre	2 108	9,2 %	333	5,3 %
Données manquantes	421	1,8 %	33	0,5 %
Nombre de peines				
Première	16 570	72,0 %	3 692	59,2 %
Deuxième ou plus	6 437	28,0 %	2 548	40,8 %
Durée de la peine				
Quatre ans ou moins	15 654	68,0 %	3 461	55,5 %
Plus de quatre ans, jusqu'à six ans	3 942	17,1 %	1 411	22,6 %
Plus de six ans, jusqu'à dix ans	1 972	8,6 %	888	14,2 %
Plus de dix ans	506	2,2 %	405	6,5 %
Durée indéterminée	933	4,1 %	75	1,2 %
Principale infraction à l'origine de la peine				
Voies de fait	3 195	13,9 %	1 075	17,2 %
Infraction liée à la drogue	4 949	21,5 %	956	15,3 %
Infraction liée à l'homicide	2 057	8,9 %	432	6,9 %
Autre infraction sans violence	1 908	8,3 %	444	7,1 %
Autre infraction avec violence	1 349	5,9 %	287	4,6 %
Infraction contre les biens	2 266	9,8 %	927	14,9 %
Vol qualifié	3 099	13,5 %	1 635	26,2 %
Infraction sexuelle	4 159	18,1 %	484	7,8 %
Données manquantes	25	0,1 %	†	†

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Répartition de l'Échelle de classement par niveau de sécurité

Adaptation à l'établissement

i. Cote globale

La grande majorité des délinquants avaient un faible niveau d'adaptation à l'établissement (82 % pour le groupe « MD », et 78 % pour le groupe « révocation »; voir le Tableau 2). Un petit sous-ensemble avait un niveau d'adaptation à l'établissement élevé (14 % et 16 %). Il y avait relativement peu de délinquants pour lesquels l'adaptation à l'établissement était moyenne (4 % et 6 %). Dans le groupe « MD », les délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient plus susceptibles que les délinquants blancs d'avoir un niveau d'adaptation à l'établissement élevé (c.-à-d. 20 % et 23 %, comparativement à 10 %, respectivement). Cette tendance était moins prononcée dans le groupe « révocation » (c.-à-d. 19 %, 17 %, et 14 %).

ii. Éléments de la sous-échelle

En ce qui concerne les 5 éléments qui composent la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement, le pourcentage de délinquants ayant obtenu une cote supérieure à la valeur minimale était le plus élevé pour la stabilité avant l'incarcération (c.-à-d. 85 % pour le groupe « MD » et 96 % pour le groupe « révocation ») et le plus faible pour les antécédents d'évasion (c.-à-d. 10 % et 19 %). Les délinquants du groupe « révocation » étaient plus susceptibles que les délinquants du groupe « MD » d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale pour tous les éléments, sauf dans le cas de l'âge (pour lequel le pourcentage était à peu près égal). La plus grande différence entre les deux groupes concernait les antécédents d'implication dans des incidents (c.-à-d. 55 % des délinquants dans le groupe « MD » ont obtenu une cote supérieure à la valeur minimale, contre 83 % des délinquants dans le groupe « révocation »).

Il y a eu des variations liées aux races et origines ethniques en ce qui concerne le pourcentage de délinquants qui ont obtenu une note supérieure à la valeur minimale (voir le Tableau 5 à l'annexe C). Ces variations sont particulièrement marquées en ce qui concerne la consommation d'alcool ou de drogue et l'âge au moment du prononcé de la sentence. Dans le groupe « MD », les délinquants autochtones étaient beaucoup plus susceptibles d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale pour la consommation d'alcool ou de drogue (c.-à-d. 90 % contre 73 % pour les délinquants blancs et 51 % pour les délinquants noirs) tandis que les délinquants autochtones et

les délinquants noirs étaient beaucoup plus susceptibles d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale pour l'âge au moment du prononcé de la sentence (c.-à-d. 47 % et 53 %, respectivement, contre 29 % pour les délinquants blancs). Les variations raciales étaient généralement moins prononcées dans le groupe « révocation », mais demeuraient importantes en ce qui a trait à la consommation d'alcool ou de drogue ainsi qu'à l'âge au moment du prononcé de la sentence.

Risque pour la sécurité

i. Cote globale

Une majorité de délinquants dans les groupes « MD » et « révocation » présentaient un risque pour la sécurité moyen (c.-à-d. 80 % dans le groupe « MD », et de 62 % dans le groupe « révocation »). Un pourcentage moindre de délinquants dans le groupe « révocation » a obtenu la cote « faible » (16 % contre 34 %). Le pourcentage de délinquants qui présente un risque pour la sécurité élevé était de 4 % pour les groupes « MD » et « révocation ».

Des différences ont été observées pour les groupes raciaux et les origines ethniques sur le plan du pourcentage relatif de cas dont le risque pour la sécurité était faible par rapport aux cas dont le risque pour la sécurité était moyen (voir le Tableau 5 à l'annexe C). Au sein du groupe « MD », les délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient beaucoup plus susceptibles de présenter un risque pour la sécurité moyen (73 % dans les deux cas, contre 56 % pour les délinquants blancs) et, par conséquent, ils étaient moins susceptibles de présenter un risque pour la sécurité faible (22 % et 21 % respectivement, contre 40 % pour les délinquants blancs). Une tendance similaire est apparue, quoique moins prononcée, au sein du groupe « révocation ».

ii. Éléments de la sous-échelle

En ce qui concerne les sept éléments qui composent la sous-échelle du risque pour la sécurité, une majorité de délinquants dans les groupes « MD » et « révocation » ont obtenu des pointages supérieurs à la valeur minimale pour les condamnations antérieures, de la gravité des infractions, la stabilité avant l'incarcération et l'âge au moment de la première admission. En ce qui concerne leurs antécédents en matière de mise en libérations conditionnelles, la plupart des délinquants du groupe « révocation » ont obtenu des résultats supérieurs à la valeur minimale dans le cas de libérations conditionnelles antérieures. Pour toutes les questions, sauf une (la gravité de l'infraction), les délinquants du groupe « révocation » étaient davantage susceptibles d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale.

Comme dans le cas de la sous-échelle de l'adaptation à l'établissement, il y a eu des variations selon la race/origine ethnique en ce qui concerne le pourcentage de délinquants qui ont obtenu des résultats supérieurs à la valeur minimale pour les éléments de la sous-échelle du risque pour la

sécurité. Les différences étaient particulièrement prononcées au sein du groupe « MD », dans lequel les délinquants autochtones et/ou les délinquants noirs étant plus susceptibles d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale par rapport aux délinquants blancs pour la plupart des éléments. Les différences les plus importantes étaient liées à l'âge au moment de la première admission dans le système fédéral et à la durée de la peine. En ce qui concerne l'âge au moment de la première admission dans le système fédéral, les délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient plus susceptibles que les délinquants blancs d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale (76 %, 81 % et 58 %, respectivement). En ce qui concerne la durée de la peine, les délinquants noirs sont plus susceptibles que les délinquants autochtones et les délinquants blancs d'obtenir une cote supérieure à la valeur minimale (41 %, 27 % et 25 %, respectivement).

Échelle de classement par niveau de sécurité

Une majorité de délinquants dans les groupes « MD » et « révocation » a obtenu un niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS moyen (c.-à-d. 54 % pour le groupe « MD », et 68 % pour le groupe « révocation »; voir la Figure 1 et la Figure 2). Un pourcentage supérieur de délinquants dans le groupe « MD » avait obtenu un niveau de sécurité selon l'ECNS minimal (31 % contre 14 % pour le groupe « révocation »). Le pourcentage de délinquants ayant obtenu un niveau de sécurité maximal était de 15 % et de 18 % pour les groupes « MD » et « révocation », respectivement.

Comme dans le cas des deux sous-échelles, les différences raciales/ethniques étaient évidentes en ce qui concerne le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS. Dans les groupes « MD » et « révocation », les délinquants blancs étaient plus susceptibles que les délinquants autochtones et les délinquants noirs d'avoir une cote de sécurité minimale et moins susceptibles d'avoir une cote de sécurité maximale. Les différences raciales étaient particulièrement prononcées dans le groupe « MD »; 38 % des délinquants blancs avaient une cote minimale, contre 19 % des délinquants autochtones et 18 % des délinquants noirs, et 11 % des délinquants blancs avaient une cote maximale, contre 21 % des délinquants autochtones, et 24 % des délinquants noirs.

Tableau 2. Répartition des sous-échelles de l'ECNS et du niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Cote	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt		Admissions à la suite d'une révocation	
	N	%	N	%
Adaptation à l'établissement				
Faible	18 958	82,4 %	4 894	78,4 %
Modéré	862	3,7 %	351	5,6 %
Élevé	3 187	13,9 %	995	15,9 %
Cote du risque pour la sécurité				
Faible	7 716	33,5 %	990	15,9 %
Modéré	14 275	62,0 %	4 977	79,8 %
Élevé	1 016	4,4 %	273	4,4 %
Échelle de classement par niveau de sécurité				
Minimale	7 190	31,3 %	881	14,1 %
Moyenne	12 319	53,5 %	4 246	68,0 %
Maximale	3 498	15,2 %	1 113	17,8 %

Figure 1. Répartition de l'ECNS selon la race/origine ethnique des délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

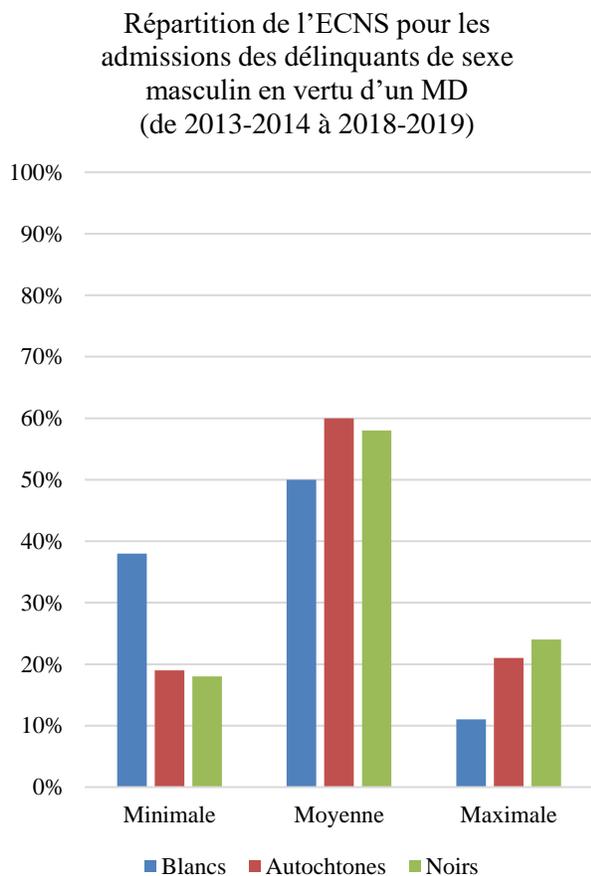
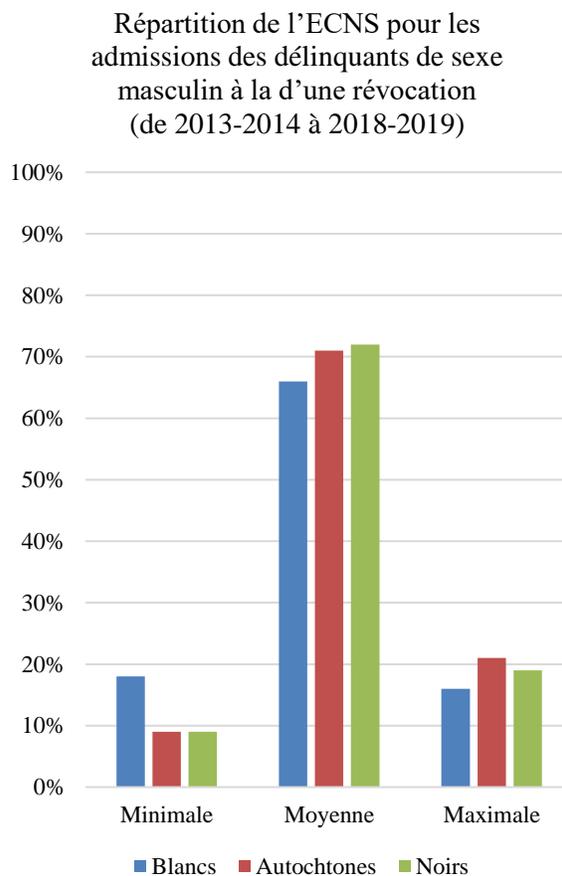


Figure 2. Répartition de l'ECNS selon la race/origine ethnique chez les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.



Concordance entre l'ECNS et la CSD

La concordance entre le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS et la cote de sécurité du délinquant était évidente dans 74 % des cas du groupe « MD » et dans 69 % des cas du groupe « révocation » (voir le Tableau 3). La répartition des CSD était de 27 % (minimale), de 63 % (moyenne), et de 10 % (maximale) pour le groupe « MD », et de 10 % (minimale), de 78 % (moyenne) et de 12 % (maximale) pour le groupe « révocation ». Les baisses du niveau de sécurité étaient légèrement plus fréquentes (c.-à-d. 14 % dans le groupe « MD » et 16 % dans le groupe « révocation ») que les hausses du niveau de sécurité (c.-à-d. 12 % et 15 %, respectivement).

La concordance était la plus élevée en ce qui concerne les cotes « moyenne » (c.-à-d. 85 % dans les groupes « MD » et « révocation »; voir le Tableau 4). Dans le groupe « MD », une cote « minimale » attribuée selon l'ECNS correspondait à une CSD « minimale » dans 64 % des cas (dans les autres cas, il y avait une hausse du niveau de sécurité), tandis qu'une cote « maximale » attribuée selon l'ECNS correspondait à une CSD « maximale » dans 59 % des cas (dans les autres cas, il y avait une baisse du niveau de sécurité). Une discordance supérieure a été observée dans le groupe « révocation ». Plus précisément, 31 % des délinquants ayant reçu une cote « minimale » selon l'ECNS se sont vus attribuer une CSD « minimale » (69 % ont connu une hausse de leur niveau de sécurité), et 38 % des délinquants ayant reçu une cote « maximale » selon l'ECNS se sont vus attribuer une CSD « maximale » (62 % ont connu une baisse de leur niveau de sécurité).

Tableau 3. *Lien entre l'ECNS et la CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Lien entre l'ECNS et la CSD	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt		Admissions à la suite d'une révocation	
	<i>N</i>	%	<i>N</i>	%
Concordance	17 066	74,2 %	4 281	68,6 %
Hausse du niveau de sécurité	2 759	12,0 %	935	15,0 %
Baisse du niveau de sécurité	3 182	13,8 %	1 024	16,4 %

Tableau 4. *CSD en fonction du niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

CSD	Niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	Minimale	Moyenne	Maximale	Minimale	Moyenne	Maximale
Minimale	4 565	1 744	†	270	332	27
	63,5 %	14,2 %	†	30,6 %	7,8 %	2,4 %
Moyenne	2 620	10 441	1 436	602	3 590	665
	36,4 %	84,8 %	41,1 %	68,3 %	84,6 %	59,7 %
Maximale	5	134	2 060	9	324	421
	0,1 %	1,1 %	58,9 %	1,0 %	7,6 %	37,8 %

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Concordance entre l'ECNS et la CSD selon la région

Dans les cinq régions du SCC, le pourcentage de cas concordants a varié quelque peu (voir le Tableau 5 et le Tableau 6). Dans le groupe « MD », la concordance varie entre 69 % dans la région du Pacifique et un sommet de 78 % dans la région des Prairies. En ce qui concerne les hausses du niveau de sécurité, le pourcentage varie d'un creux de 7 % dans la région de l'Atlantique, à un sommet de 18 %, dans la région du Québec. Les baisses du niveau de sécurité varient d'un minimum de 10 % dans la région du Québec à un maximum de 20 % dans la région du Pacifique.

Dans le groupe « révocation », le pourcentage global de cas concordants varie de 63 %, dans la région du Pacifique, à 74 % dans la région des Prairies. Le pourcentage de hausses du niveau de sécurité a peu varié, et se situait entre 14 % et 16 % dans toutes les régions. Le pourcentage de baisses du niveau de sécurité variait de 12 %, dans la région des Prairies, à 22 %, dans la région du Pacifique.

Tableau 5. *Lien entre l'ECNS et la CSD selon la région pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Lien entre l'ECNS et la CSD	Région					Total
	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
Concordance	1 589	3 866	4 356	6 027	1 228	17 066
	77,3 %	71,6 %	72,0 %	78,1 %	68,5 %	74,2 %
Hausse du niveau de sécurité	138	972	762	689	198	2 759
	6,7 %	18,0 %	12,6 %	8,9 %	11,0 %	12,0 %
Baisse du niveau de sécurité	329	560	929	998	366	3 182
	16,0 %	10,4 %	15,4 %	12,9 %	20,4 %	13,8 %
<i>Total</i>	<i>2 056</i>	<i>5 398</i>	<i>6 047</i>	<i>7 714</i>	<i>1 792</i>	<i>23 007</i>
	<i>100,0 %</i>					

Tableau 6. *Lien entre l'ECNS et la CSD selon la région pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Lien entre l'ECNS et la CSD	Région					Total
	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
Concordance	550	833	717	1 619	562	4 281
	71,5 %	64,1 %	65,8 %	73,8 %	63,2 %	68,6 %
Hausse du niveau de sécurité	112	213	174	302	134	935
	14,6 %	16,4 %	16,0 %	13,8 %	15,1 %	15,0 %
Baisse du niveau de sécurité	107	253	199	272	193	1 024
	13,9 %	19,5 %	18,3 %	12,4 %	21,7 %	16,4 %
<i>Total</i>	<i>769</i>	<i>1 299</i>	<i>1 090</i>	<i>2 193</i>	<i>889</i>	<i>6 240</i>
	<i>100,0 %</i>					

Concordance entre l'ECNS et la CSD selon la race/origine ethnique

Les tendances en matière de concordance entre l'ECNS et la CSD ont varié quelque peu en fonction de la race/origine ethnique (voir les Tableau 7 à Tableau 10). Au sein du groupe « MD », le pourcentage global de cas concordants était de 73 % pour les délinquants blancs, de 77 % pour les délinquants autochtones et de 75 % pour les délinquants noirs. Les délinquants blancs étaient un peu plus susceptibles que les délinquants autochtones et les délinquants noirs de connaître une hausse de niveau de sécurité (c.-à-d. 15 % comparativement à 8 % et 9 %, respectivement), et un peu moins susceptibles de connaître une baisse de niveau de sécurité (c.-à-d. 12 %, contre 16 % pour les délinquants autochtones et les délinquants noirs).

Dans le groupe « révocation », le pourcentage de cas concordants était de 67 % pour les délinquants blancs, de 71 % pour les délinquants autochtones, et de 73 % pour les délinquants noirs. Comme dans le cas du groupe « MD », les délinquants blancs étaient plus susceptibles de connaître une hausse de niveau de sécurité (c.-à-d. 17 %, contre 12 % pour les délinquants autochtones et 11 % pour les délinquants noirs). Cependant, le pourcentage des baisses du niveau de sécurité a peu varié en fonction de la race/origine ethnique (c.-à-d. 16 % pour les délinquants blancs, 18 % pour les délinquants autochtones et 16 % pour les délinquants noirs).

Tableau 7. *Lien entre l'ECNS et la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Lien entre l'ECNS et la CSD	Race/origine ethnique				Données manquantes	Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre		
Concordance	9 298 73,2 %	4 577 76,7 %	1 352 74,6 %	1 517 72,0 %	322 76,5 %	17 066 74,2 %
Hausse du niveau de sécurité	1 840 14,5 %	459 7,7 %	164 9,0 %	250 11,9 %	46 10,9 %	2 759 12,0 %
Baisse du niveau de sécurité	1 560 12,3 %	931 15,6 %	297 16,4 %	341 16,2 %	53 12,6 %	3 182 13,8 %
<i>Total</i>	<i>12 698</i> <i>100,0 %</i>	<i>5 967</i> <i>100,0 %</i>	<i>1 813</i> <i>100,0 %</i>	<i>2 108</i> <i>100,0 %</i>	<i>421</i> <i>100,0 %</i>	<i>23 007</i> <i>100,0 %</i>

Tableau 8. *Lien entre l'ECNS et la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Lien entre l'ECNS et la CSD	Race/origine ethnique					Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre	Données manquantes	
Concordance	2 292 67,0 %	1 429 70,6 %	311 72,7 %	227 68,2 %	22 66,7 %	4 281 68,6 %
Hausse du niveau de sécurité	588 17,2 %	234 11,6 %	48 11,2 %	58 17,4 %	7 21,2 %	935 15,0 %
Baisse du niveau de sécurité	543 15,9 %	360 17,8 %	69 16,1 %	48 14,4 %	† †	1 024 16,4 %
<i>Total</i>	3 423 100,0 %	2 023 100,0 %	428 100,0 %	333 100,0 %	33 100,0 %	6 240 100,0 %

Tableau 9. *Répartition de l'ECNS et de la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

	Race/origine ethnique		
	Blanc	Autochtone	Noir
ECNS			
Minimale	38 %	19 %	18 %
Moyenne	50 %	60 %	58 %
Maximale	11 %	21 %	24 %
CSD			
Minimale	32 %	18 %	19 %
Moyenne	61 %	71 %	65 %
Maximale	7 %	12 %	17 %

Tableau 10. Répartition de l'ECNS et de la CSD selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Race/origine ethnique			
	Blanc	Autochtone	Noir
ECNS			
Minimale	18 %	9 %	9 %
Moyenne	66 %	71 %	72 %
Maximale	16 %	21 %	19 %
CSD			
Minimale	11 %	8 %	9 %
Moyenne	78 %	79 %	77 %
Maximale	11 %	13 %	14 %

Facteurs liés au profil et concordance entre l'ECNS et la CSD

La discordance entre l'ECNS et la CSD peut être attribuable à des facteurs liés au profil (voir le Tableau 11, le Tableau 12, l'annexe C, le Tableau 6 et le Tableau 7). Dans les groupes « MD » et « révocation », les délinquants qui ont connu une hausse de leur niveau de sécurité avaient généralement un profil davantage similaire à celui du groupe concordant associé à leur niveau de sécurité réel qu'à celui du groupe concordant associé à leur niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS, comme en témoignent les notes attribuées pour des mesures telles que le risque statique, les besoins liés aux facteurs dynamiques, la motivation et la responsabilisation. De façon similaire, les délinquants dont le niveau de sécurité a été abaissé au niveau minimal présentaient un profil davantage similaire à celui du groupe concordant au niveau minimal. En ce qui concerne les délinquants dont le niveau de sécurité a été abaissé à « moyenne », les différences de profil par rapport au groupe concordant de sécurité moyenne étaient évidentes en ce qui concerne le risque statique, les besoins liés aux facteurs dynamiques et l'IRC (les délinquants qui ont connu une baisse de niveau de sécurité ont eu tendance à obtenir des résultats peu favorables), mais des points communs existaient pour ce qui est de la motivation et de la responsabilisation. Cette situation indique que les facteurs liés aux antécédents criminels et les facteurs criminogènes qui mènent à la détermination d'un niveau de sécurité selon l'ECNS élevé peuvent être compensés par des considérations telles que la motivation et la responsabilisation dans le cadre de la prise de décision.

Tableau 11. Renseignements sélectionnés sur le profil des délinquants des groupes de sécurité concordants et discordants pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesure du profil	Minimale, concordance	Minimale, baisse du niveau de sécurité	Moyenne, hausse du niveau de sécurité	Moyenne, concordance	Moyenne, baisse du niveau de sécurité	Maximale hausse du niveau de sécurité	Maximale, concordance
Risque statique – Élevé	20 %	19 %	50 %	57 %	73 %	87 %	88 %
Besoins liés aux facteurs dynamiques – Élevé	23 %	28 %	67 %	77 %	91 %	94 %	92 %
Motivation – Faible	4 %	2 %	15 %	11 %	12 %	53 %	37 %
IRC – Élevé	2 %	5 %	10 %	24 %	42 %	35 %	37 %
Responsabilisation – Faible	11 %	4 %	28 %	19 %	22 %	60 %	49 %

Tableau 12. Renseignements sélectionnés sur le profil des délinquants pour les groupes de sécurité concordants et discordants chez les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesure du profil	Minimale, concordance	Minimale, baisse du niveau de sécurité	Moyenne, hausse du niveau de sécurité	Moyenne, concordance	Moyenne, baisse du niveau de sécurité	Maximale hausse du niveau de sécurité	Maximale, concordance
Risque statique – Élevé	16 %	32 %	40 %	55 %	72 %	69 %	79 %
Besoins liés aux facteurs dynamiques – Élevé	37 %	38 %	60 %	68 %	78 %	90 %	93 %
Motivation – Faible	11 %	9 %	25 %	23 %	31 %	53 %	51 %
IRC – Élevé	4 %	11 %	12 %	30 %	46 %	48 %	52 %
Responsabilisation – Faible	11 %	7 %	22 %	21 %	26 %	52 %	45 %

Correspondance entre l'ECNS et la CSD avec des mesures conceptuellement connexes

La correspondance entre l'ECNS et des mesures conceptuellement connexes, à savoir le risque statique, les besoins liés aux facteurs dynamiques, la motivation et l'IRC, a été examinée par rapport aux sous-échelles et au niveau de sécurité global déterminé selon l'ECNS (voir le Tableau 13). Dans les groupes « MD » et « révocation », l'ECNS et les éléments de la sous-échelle ont été associés positivement au risque statique (forte association), aux besoins liés aux facteurs dynamiques (forte association) et à l'IRC (forte association). En outre, les associations étaient très fortes pour le groupe « MD ». La motivation était associée négativement à l'ECNS, avec une forte association pour le groupe « MD » et une association modérée pour le groupe « révocation ». Parmi les mesures conceptuellement connexes, ce sont les besoins liés aux facteurs dynamiques qui sont le plus fortement associés à l'ECNS. Ces résultats indiquent qu'il existe une correspondance conceptuelle générale entre l'ECNS et d'autres mesures utilisées au cours du processus d'Évaluation initiale des délinquants.

La correspondance entre la CSD et des mesures conceptuellement connexes a également été examinée, ce qui a révélé des associations encore plus fortes pour tous les éléments (voir le Tableau 14). Comme dans le cas de l'ECNS, l'association la plus forte concernait les besoins liés aux facteurs dynamiques. La forte correspondance entre la CSD et d'autres mesures de l'EID confirme l'efficacité du jugement professionnel dans la prise de décisions en matière de sécurité.

Tableau 13. Association entre les mesures des risques et des besoins, les sous-échelles de l'ECNS, et le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesure	Association (γ)					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	AE	RS	ECNS	AE	RS	ECNS
Risque statique	0,583	0,497	0,527	0,455	0,377	0,441
Besoins liés aux facteurs dynamiques	0,759	0,578	0,637	0,532	0,231	0,367
Motivation	-0,544	-0,355	-0,425	-0,363	-0,094	-0,241
IRC	0,565	0,475	0,531	0,417	0,397	0,432

Remarque : AE = adaptation à l'établissement; RS = risque pour la sécurité; ECNS = Échelle de classement par niveau de sécurité

Tableau 14. Association entre les mesures des risques et des besoins et la CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesure	Association (γ)	
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt	Admissions à la suite d'une révocation
Risque statique	0,723	0,508
Besoins liés aux facteurs dynamiques	0,808	0,623
Motivation	-0,700	-0,533
IRC	0,591	0,480

Analyse

L'analyse des niveaux de sécurité déterminés selon l'ECNS et des CSD chez les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral entre 2013-2014 et 2018-2019 a mis en évidence le fait que le taux de concordance chez les délinquants à l'admission initiale correspondait à celui qui avait été déterminé dans des études antérieures (p. ex. Gobeil, 2011; Barnum et Gobeil, 2012). Cependant, dans le cas des délinquants réincarcérés à la suite d'une révocation, il y avait un pourcentage un peu supérieur de cas discordants. Un facteur qui pourrait expliquer le taux de concordance légèrement inférieur pour les réadmissions est l'élargissement de la portée des connaissances professionnelles liées aux antécédents du délinquant en matière de comportement en établissement, à la réaction du délinquant aux interventions et à son expérience récente au sein de la collectivité.

Conformément à des études antérieures (p. ex. Grant et Luciani, 1998), le taux de concordance a varié d'une région à l'autre. En ce qui concerne les nouvelles admissions, la région du Québec a enregistré le pourcentage le plus élevé de hausses du niveau de sécurité et le pourcentage le plus faible de baisses du niveau de sécurité. En ce qui concerne les nouvelles admissions et les réadmissions, la région du Pacifique présentait le pourcentage le plus élevé de baisses du niveau de sécurité et, dans l'ensemble, le taux de concordance le plus faible, tandis que la région des Prairies affichait le taux de concordance le plus élevé. Discerner les causes des variations régionales dans les tendances en matière de concordance entre l'ECNS et la CSD dépassait le cadre de la présente analyse, et une enquête plus approfondie pourrait être nécessaire pour comprendre les écarts.

Les tendances en matière de concordance différaient selon la race et l'origine ethnique. Plus précisément, les délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient un peu plus susceptibles que les délinquants blancs de connaître une baisse de leur niveau de sécurité et moins susceptibles de connaître une hausse de leur niveau de sécurité. En effet, les disparités selon la race et l'origine ethnique en ce qui concerne les niveaux de sécurité déterminés selon l'ECNS ont été réduites à l'échelon de la prise de décision. Malgré l'effet atténuateur du jugement professionnel, les cotes de sécurité ont continué à être marquées par des différences raciales/ethniques (c.-à-d. que les

délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient particulièrement susceptibles d'avoir une cote de sécurité maximale, et peu susceptibles d'avoir une cote de sécurité minimale), bien que les différences soient minimes dans le cas des réadmissions.

Dans l'ensemble, la discordance entre l'ECNS et la CSD était liée à des facteurs clés du profil d'une manière théoriquement attendue (c.-à-d. que les délinquants avaient un profil davantage similaire à celui du groupe concordant associé à leur niveau de sécurité réel et/ou présentant des différences importantes par rapport au groupe concordant associé à leur niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS). Cela indique une utilisation efficace du jugement professionnel sur le plan des hausses et des baisses du niveau de sécurité. En outre, la forte association entre la CSD et les cotes obtenues à d'autres mesures de l'EID indique que le jugement professionnel améliore la correspondance conceptuelle.

À l'instar de l'ECNS, le jugement professionnel joue un rôle important dans la détermination du niveau de sécurité initial. À la lumière des conclusions de la présente étude, une enquête supplémentaire est menée afin de mieux discerner comment les caractéristiques du profil sont associées à la discordance, et d'examiner si et comment la race/origine ethnique est liée aux décisions discordantes au-delà des mesures des risques et des besoins. Dans le cadre d'un exercice de validation ou de revalidation de l'ECNS, une enquête supplémentaire examinera également l'exactitude prédictive de l'ECNS et de la CSD en ce qui concerne les résultats en établissement pour les hommes et les femmes ainsi que pour différents groupes raciaux ou ethniques.

Conclusion

D'après la présente étude sur la concordance entre l'ECNS et la CSD, il existe un degré élevé de concordance entre le niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS et la cote de sécurité réelle, malgré les variations régionales. La concordance était toutefois moindre pour les délinquants réincarcérés à la suite d'un échec de la mise en liberté sous condition. Des décisions discordantes ont eu pour effet de réduire les disparités raciales/ethniques évidentes dans la répartition de l'ECNS, puisque les délinquants autochtones et les délinquants noirs étaient plus susceptibles que les délinquants blancs de connaître une baisse de leur niveau de sécurité et moins susceptibles de connaître une hausse de leur niveau de sécurité. En général, les décisions discordantes semblaient liées à des facteurs de profil qui justifiaient le fait de s'écarter du niveau de sécurité déterminé selon l'ECNS. L'association entre la CSD et les mesures conceptuellement connexes était plus forte qu'entre l'ECNS et ces mesures, ce qui indique que le jugement professionnel améliore la correspondance conceptuelle. Dans l'ensemble, ces résultats soulignent le rôle important du jugement professionnel parallèlement à l'utilisation normalisée de l'ECNS.

Bibliographie

- Barnum, G. et R. Gobeil (2012). *Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes autochtones et non autochtones* (Rapport de recherche R-273). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Blanchette, K., Verbrugge, P. et C. Wichmann (2002). *Les femmes purgeant une peine de ressort fédéral : Échelle de classement par niveau de sécurité et placement pénitentiaire*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Gobeil, R. (2011). *Utilisation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants de sexe masculin* (Rapport de recherche R-257). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Luciani, F. P., L. L. Motiuk et M. Nafekh (1996). *Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L. et B. Vuong (2018). *Élaboration et validation d'un Indice du risque criminel (IRC) pour les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada* (Rapport de recherche R-403). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L., R. Serin, R. Luciani et B. Vuong (2001). *Les mouvements de la population carcérale sous responsabilité fédérale : étude sur les placements dans les établissements à sécurité minimale*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Porporino, F. J., F. Luciani, L. Motiuk, M. Johnston et B. Mainwaring (1989). *Mise en œuvre pilote de l'Échelle de classement par niveau de sécurité : Rapport d'étape*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, Communications et développement organisationnel, Direction de la recherche.
- Solliciteur général du Canada, Division de la recherche, Secrétariat du ministère (1987). *Development of a security classification model for Canadian federal offenders*. Ottawa, ON : Ministère du Solliciteur général du Canada.

Annexe A : Outil de l'ECNS

Adaptation à l'établissement		Valeur	Plage
1. Antécédents d'implication dans des incidents à l'établissement			0-88
a.	Incident – Implication antérieure		0-2
	➤ Aucune implication antérieure (passez au point 2)	0	
	➤ Implication antérieure	2	
b.	Incident – Implication antérieure durant des cinq dernières années d'incarcération dans (sélectionnez le pointage le plus élevé)		S.O. ou 1-2
	➤ Des voies de fait (sans arme ou blessures graves)	1	
	➤ Une émeute ou des troubles majeurs	2	
	➤ Des voies de fait (avec arme ou causant des blessures graves)	2	
c.	Incident – Implication antérieure dans un ou plusieurs incidents graves	2	S.O. ou 2
d.	Incident – Implication dans un ou plusieurs incidents graves avant la détermination de la peine et/ou en attente du placement	5	S.O. ou 5
Total pour les antécédents d'implication dans des incidents = (a + b + c + d) x 8			
2. Antécédents d'évasion (sélectionnez le pointage le plus élevé)			0 à 28
a.	Aucune évasion ou tentative d'évasion	0	
b.	Une évasion ou une tentative d'évasion d'un établissement à sécurité minimale ou de la garde d'un agent de police ou d'un agent de la paix, sans violence		
	➤ Il y a plus de deux ans	4	
	➤ Au cours des deux dernières années	12	
c.	Une évasion ou une tentative d'évasion d'un établissement à sécurité moyenne ou maximale, ou une évasion d'un établissement à sécurité minimale ou de la garde d'un agent de police ou d'un agent de la paix avec violence		
	➤ Il y a plus de deux ans	20	
	➤ Au cours des deux dernières années	28	
d.	Deux évasions ou plus d'un établissement, quel qu'en soit le niveau de sécurité, au cours des cinq dernières années	28	
3. Stabilité avant l'incarcération			0-32
a.	Supérieure à la moyenne	0	
b.	Moyenne	16	
c.	Inférieure à la moyenne	32	
4. Consommation d'alcool ou de drogue			0-6
a.	Aucun problème identifiable	0	
b.	Consommation affectant un ou plusieurs domaines de la vie	3	
c.	Consommation grave affectant plusieurs domaines de la vie	6	
5. Âge (au moment du prononcé de la sentence)			0-24
a.	30 ans ou plus	0	
b.	29	2	
c.	28	4	
d.	27	6	
e.	26	8	
f.	25	10	
g.	24	12	
h.	23	14	
i.	22	16	
j.	21	18	
k.	20	20	
l.	19	22	
m.	18 ans ou moins	24	

Risque pour la sécurité		Valeur	Plage
1.	Nombre de condamnations antérieures		0 à 15
a.	Aucune	0	
b.	Une	3	
c.	Entre deux et quatre	6	
d.	Entre cinq et neuf	9	
e.	Entre dix et quatorze	12	
f.	Quinze et plus	15	
2.	Accusation en instance la plus grave		0 à 35
a.	Aucune	0	
b.	Mineure	12	
c.	Modérée	15	
d.	Très grave	25	
e.	Majeure ou extrême	35	
3.	Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle		12 à 69
a.	Mineure ou modérée	12	
b.	Très grave ou majeure	36	
c.	Extrême	69	
4.	Durée de la peine		5 à 65
a.	1 jour à 4 ans	5	
b.	5 à 9 ans (plus de 4 ans et jusqu'à 9 ans)	20	
c.	10 à 24 ans (plus de 9 ans et jusqu'à 24 ans)	45	
d.	Plus de 24 ans (y compris une peine d'emprisonnement à perpétuité d'une durée indéterminée)	65	
5.	Stabilité avant l'incarcération		0 à 20
a.	Supérieure à la moyenne	0	
b.	Moyenne	5	
c.	Inférieure à la moyenne	10	
d.	Autre (c.-à-d. infraction d'organisation criminelle ou de terrorisme)	20	
6.	Libérations conditionnelles et/ou libérations d'office (ou sous surveillance obligatoire)		0 à 63
a.	Aucune	0	
b.	Libérations conditionnelles antérieures (1 point est attribué pour chaque libération,	1 à 21	
c.	Libérations d'office (ou sous surveillance obligatoire) antérieures (2 points pour chaque libération, jusqu'à 21 points)	1 à 42	
7.	Âge au moment de la première admission dans le système fédéral		0 à 30
a.	35 ans ou plus	0	
b.	34	3	
c.	33	6	
d.	32	9	
e.	31	12	
f.	30	15	
g.	29	18	
h.	28	21	
i.	27	24	
j.	26	27	
k.	25 ans ou moins	30	

Annexe B : Exemples de l'ECNS

Sécurité maximale

Adaptation à l'établissement		
	Pointage	Réponse
1. Antécédents d'implication dans des incidents à l'établissement		
a. Implication antérieure dans des incidents en établissement	2	Implication antérieure
b. Incidents survenus durant les cinq dernières années	1	Des voies de fait (sans arme ou blessures graves)
c. Implication dans des incidents graves	2	Implication antérieure dans un ou plusieurs incidents graves
d. Information sur la détention provisoire liée à l'incident grave	5	Implication dans un ou plusieurs incidents graves avant la détermination de la peine/le placement pour l'infraction à l'origine de la peine actuelle (y compris les incidents antérieurs à l'achèvement de l'EID)
<i>Pointage pour incidents x 8 = 80</i>		
2. Antécédents d'évasion	0	Aucune évasion ou tentative d'évasion
3. Stabilité avant l'incarcération	32	Inférieure à la moyenne
4. Consommation d'alcool ou de drogue	3	Consommation affectant un ou plusieurs domaines de la vie
5. Âge au moment du prononcé de la sentence	0	30 ans ou plus
<i>Total = 115</i>		
Risque pour la sécurité		
	Pointage	Réponse
1. Nombre de condamnations antérieures	15	Quinze et plus
2. Accusation en instance la plus grave	0	Aucune
3. Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle	36	Très grave ou majeure
4. Durée de la peine	20	5 à 9 ans
5. Stabilité avant l'incarcération	10	Inférieure à la moyenne
6. Libération conditionnelle totale et/ou libération d'office		
a. Libération conditionnelle totale	0	Aucune
b. Libération d'office	8	Quatre mises en liberté antérieures (libération d'office ou liberté surveillée)

7. Âge au moment de la première admission dans le système fédéral	24	27 ans
---	----	--------

Total = 113

Sécurité moyenne

Adaptation à l'établissement		
	Pointage	Réponse
1. Antécédents d'implication dans des incidents à l'établissement		
a. Implication antérieure dans des incidents en établissement	2	Implication antérieure
b. Incidents survenus durant les cinq dernières années	0	Aucune implication antérieure
c. Implication dans des incidents graves	2	Implication antérieure dans un ou plusieurs incidents graves
d. Information sur la détention provisoire liée à l'incident grave	0	Aucune implication antérieure
Pointage pour incidents x 8 = 32		
2. Antécédents d'évasion	0	Aucune évasion ou tentative d'évasion
3. Stabilité avant l'incarcération	32	Inférieure à la moyenne
4. Consommation d'alcool ou de drogue	6	Consommation grave affectant plusieurs domaines de la vie
5. Âge au moment du prononcé de la sentence	0	30 ans ou plus
Total = 70		
Risque pour la sécurité		
	Pointage	Réponse
1. Nombre de condamnations antérieures	15	Quinze et plus
2. Accusation en instance la plus grave	0	Aucune
3. Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle	36	Très grave ou majeure
4. Durée de la peine	5	1 jour à 4 ans
5. Stabilité avant l'incarcération	10	Inférieure à la moyenne
6. Libération conditionnelle totale et/ou à libération d'office		
c. Libération conditionnelle totale	0	Aucune
d. Libération d'office	0	Aucune
7. Âge au moment de la première admission dans le système fédéral	6	33 ans
Total = 72		

Sécurité minimale

Adaptation à l'établissement		
	Pointage	Réponse
1. Antécédents d'implication dans des incidents en l'établissement		
a. Implication antérieure dans des incidents institutionnels	0	Aucune implication antérieure
b. Incidents survenus durant les cinq dernières années	0	Aucune implication antérieure
c. Implication dans des incidents graves	0	Aucune implication antérieure
d. Information sur la détention provisoire liée à l'incident grave	0	Aucune implication antérieure
Pointage pour incidents x 8 = 0		
2. Antécédents d'évasion	0	Aucune évasion ou tentative d'évasion
3. Stabilité avant l'incarcération	32	Inférieure à la moyenne
4. Consommation d'alcool ou de drogue	6	Consommation grave affectant plusieurs domaines de la vie
5. Âge au moment du prononcé de la sentence	0	30 ans ou plus
Total = 38		

Risque pour la sécurité		
	Pointage	Réponse
1. Nombre de condamnations antérieures	9	Entre cinq et neuf
2. Accusation en instance la plus grave	0	Aucune
3. Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle	36	Très grave ou majeure
4. Durée de la peine	5	1 jour à 4 ans
5. Stabilité avant l'incarcération	10	Inférieure à la moyenne
6. Libération conditionnelle totale et/ou libération d'office		
a. Libération conditionnelle totale	0	Aucune
b. Libération d'office	2	Une mise en liberté antérieure (libération d'office ou liberté surveillée)
7. Âge au moment de la première admission dans le système fédéral	0	35 ans
Total = 62		

Annexe C : Tableaux supplémentaires

Tableau 1. Renseignements sur la peine selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Renseignements sur la peine	Race/origine ethnique					Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre	Données manquantes	
Nombre de peines						
Première	8 912	4 033	1 409	1 820	396	16 570
	70,2 %	67,6 %	77,7 %	86,3 %	94,1 %	72,0 %
Deuxième ou plus	3 786	1 934	404	288	25	6 437
	29,8 %	32,4 %	22,3 %	13,7 %	5,9 %	28,0 %
Durée de la peine						
≤ 4 ans	9 076	4 060	1 017	1 187	314	15 654
	71,5 %	68,0 %	56,1 %	56,3 %	74,6 %	68,0 %
> 4 à < 6 ans	2 027	996	415	463	41	3 942
	16,0 %	16,7 %	22,9 %	22,0 %	9,7 %	17,1 %
> 6 à 10 ans	965	513	212	260	22	1 972
	7,6 %	8,6 %	11,7 %	12,3 %	5,2 %	8,6 %
> 10 ans	236	129	63	69	9	506
	1,9 %	2,2 %	3,5 %	3,3 %	2,1 %	2,2 %
Durée indéterminée	394	269	106	129	35	933
	3,1 %	4,5 %	5,8 %	6,1 %	8,3 %	4,1 %
Principale infraction à l'origine de la peine						
Voies de fait	1 477	1 156	283	219	60	3 195
	11,6 %	19,4 %	15,6 %	10,4 %	14,3 %	13,9 %
Infraction liée à la drogue	2 938	779	429	710	93	4 949
	23,1 %	13,1 %	23,7 %	33,7 %	22,1 %	21,5 %
Infraction liée à l'homicide	830	685	218	275	49	2 057
	6,5 %	11,5 %	12,0 %	13,0 %	11,6 %	8,9 %
Autre infraction sans violence	1 036	502	200	145	25	1 908
	8,2 %	8,4 %	11,0 %	6,9 %	5,9 %	8,3 %
Autre infraction avec violence	731	341	124	128	25	1 349
	5,8 %	5,7 %	6,8 %	6,1 %	5,9 %	5,9 %
Infraction contre les biens	1 542	550	56	93	25	2 266
	12,1 %	9,2 %	3,1 %	4,4 %	5,9 %	9,8 %
Vol qualifié	1 597	928	295	230	49	3 099
	12,6 %	15,6 %	16,3 %	10,9 %	11,6 %	13,5 %

Renseignements sur la peine	Race/origine ethnique					Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre	Données manquantes	
Infraction sexuelle	2 538 20,0 %	1 019 17,1 %	204 11,3 %	304 14,4 %	94 22,3 %	4 159 18,1 %
Données manquantes	9 0,1 %	7 0,1 %	† †	† †	† †	25 0,1 %

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Tableau 2. *Mesures des risques et des besoins selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Mesure	Race/origine ethnique				Données manquantes	Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre		
IRC						
Faible (1 à 13)	6 720 52,9 %	2 023 33,9 %	992 54,7 %	1 536 72,9 %	289 68,6 %	11 560 50,2 %
Modéré (14 à 21)	3 956 31,2 %	2 106 35,3 %	553 30,5 %	408 19,4 %	90 21,4 %	7 113 30,9 %
Élevé (22 et plus)	2022 15,9 %	1 838 30,8 %	268 14,8 %	164 7,8 %	42 10,0 %	4 334 18,8 %
Risque statique						
Faible	932 7,3 %	206 3,5 %	149 8,2 %	339 16,1 %	49 11,6 %	1 675 7,3 %
Moyen	5 643 44,4 %	2 283 38,3 %	729 40,2 %	959 45,5 %	218 51,8 %	9 832 42,7 %
Élevé	6 123 48,2 %	3 478 58,3 %	935 51,6 %	810 38,4 %	154 36,6 %	11 500 50,0 %
Besoins liés aux facteurs dynamiques						
Faible	600 4,7 %	83 1,4 %	92 5,1 %	197 9,3 %	31 7,4 %	1 003 4,4 %
Moyen	4 284 33,7 %	1 335 22,4 %	642 35,4 %	951 45,1 %	182 43,2 %	7 394 32,1 %
Élevé	7 814 61,5 %	4 549 76,2 %	1 079 59,5 %	960 45,5 %	208 49,4 %	14 610 63,5 %
Motivation						
Faible	1 519 12,0 %	626 10,5 %	277 15,3 %	232 11,0 %	48 11,4 %	2 702 11,7 %
Moyen	9 270 73,0 %	4 667 78,2 %	1 375 75,8 %	1 522 72,2 %	300 71,3 %	17 134 74,5 %
Élevé	1 909 15,0 %	674 11,3 %	161 8,9 %	354 16,8 %	73 17,3 %	3 171 13,8 %
Responsabilisation						
Faible	2 463 19,4 %	1 150 19,3 %	547 30,2 %	474 22,5 %	84 20,0 %	4 718 20,5 %
Moyen	8 804 69,3 %	4 319 72,4 %	1 144 63,1 %	1 350 64,0 %	276 65,6 %	15 893 69,1 %
Élevé	1 431 11,3 %	498 8,3 %	122 6,7 %	284 13,5 %	61 14,5 %	2 396 10,4 %
Potentiel de réinsertion sociale						
Faible	3 793	3 160	594	413	103	8 063

Mesure	Race/origine ethnique					Données manquantes	Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre			
Moyen	29,9 % 5 385	53,0 % 2 209	32,8 % 797	19,6 % 880	24,5 % 159	35,0 % 9 430	
Élevé	42,4 % 3 520	37,0 % 598	44,0 % 422	41,7 % 815	37,8 % 159	41,0 % 5 514	
Indicateur de réceptivité	27,7 % 2 018	10,0 % 1 761	23,3 % 213	38,7 % 397	37,8 % 93	24,0 % 4 482	
Indicateur d'engagement	15,9 % 9 915	29,5 % 4 677	11,7 % 1 221	18,8 % 1 581	22,1 % 324	19,5 % 17 718	
	78,1 %	78,4 %	67,3 %	75,0 %	77,0 %	77,0 %	

Tableau 3. Renseignements sur la peine selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Renseignements sur la peine	Race/origine ethnique					Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre	Données manquantes	
Nombre de peines						
Première	1 860	1 246	300	258	28	3 692
	54,3 %	61,6 %	70,1 %	77,5 %	84,8 %	59,2 %
Deuxième ou plus	1 563	777	128	75	5	2 548
	45,7 %	38,4 %	29,9 %	22,5 %	15,2 %	40,8 %
Durée de la peine						
=< 4 ans	1 912	1 155	204	165	25	3 461
	55,9 %	57,1 %	47,7 %	49,5 %	75,8 %	55,5 %
> 4 à 6 ans	742	468	108	88	5	1 411
	21,7 %	23,1 %	25,2 %	26,4 %	15,2 %	22,6 %
> 6 à 10 ans	467	278	87	53	†	888
	13,6 %	13,7 %	20,3 %	15,9 %	†	14,2 %
> 10 ans	256	98	27	24	†	405
	7,5 %	4,8 %	6,3 %	7,2 %	†	6,5 %
Durée indéterminée	46	24	†	†	†	75
	1,3 %	1,2 %	†	†	†	1,2 %
Principale infraction à l'origine de la peine						
Voies de fait	476	454	81	58	6	1 075
	13,9 %	22,4 %	18,9 %	17,4 %	18,2 %	17,2 %
Infraction liée à la drogue	581	191	84	93	7	956
	17,0 %	9,4 %	19,6 %	27,9 %	21,2 %	15,3 %
Infraction liée à l'homicide	163	209	35	24	†	432
	4,8 %	10,3 %	8,2 %	7,2 %	†	6,9 %
Autre infraction sans violence	245	143	39	14	†	444
	7,2 %	7,1 %	9,1 %	4,2 %	†	7,1 %
Autre infraction avec violence	160	69	31	26	†	287
	4,7 %	3,4 %	7,2 %	7,8 %	†	4,6 %
Infraction contre les biens	601	275	16	31	†	927
	17,6 %	13,6 %	3,7 %	9,3 %	†	14,9 %

Vol qualifié	971	474	117	65	8	1 635
	28,4 %	23,4 %	27,3 %	19,5 %	24,2 %	26,2 %
Infraction sexuelle	226	208	25	22	†	484
	6,6 %	10,3 %	5,8 %	6,6 %	†	7,8 %

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Tableau 4. Mesures des risques et des besoins selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesure	Race/origine ethnique				Données manquantes	Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre		
IRC						
Faible (1-13)	1 091 31,9 %	501 24,8 %	174 40,7 %	182 54,7 %	17 51,5 %	1 965 31,5 %
Modéré (14-21)	1 340 39,1 %	782 38,7 %	172 40,2 %	100 30,0 %	6 18,2 %	2 400 38,5 %
Élevé (22 et plus)	992 29,0 %	740 36,6 %	82 19,2 %	51 15,3 %	10 30,3 %	1 875 30,0 %
Risque statique						
Faible	187 5,5 %	46 2,3 %	21 4,9 %	34 10,2 %	† †	291 4,7 %
Moyen	1 390 40,6 %	805 39,8 %	176 41,1 %	157 47,1 %	18 54,5 %	2 546 40,8 %
Élevé	1 846 53,9 %	1 172 57,9 %	231 54,0 %	142 42,6 %	12 36,4 %	3 403 54,5 %
Besoins liés aux facteurs dynamiques						
Faible	67 2,0 %	25 1,2 %	13 3,0 %	15 4,5 %	† †	120 1,9 %
Moyen	935 27,3 %	666 32,9 %	130 30,4 %	115 34,5 %	15 45,5 %	1 861 29,8 %
Élevé	2 421 70,7 %	1 332 65,8 %	285 66,6 %	203 61,0 %	18 54,5 %	4 259 68,3 %
Motivation						
Faible	929 27,1 %	475 23,5 %	132 30,8 %	95 28,5 %	8 24,2 %	1 639 26,3 %
Moyen	2 008 58,7 %	1 259 62,2 %	249 58,2 %	194 58,3 %	19 57,6 %	3 729 59,8 %
Élevé	486 14,2 %	289 14,3 %	47 11,0 %	44 13,2 %	6 18,2 %	872 14,0 %
Responsabilisation						
Faible	825 24,1 %	408 20,2 %	140 32,7 %	85 25,5 %	6 18,2 %	1 464 23,5 %
Moyen	2 191 64,0 %	1 354 66,9 %	251 58,6 %	212 63,7 %	21 63,6 %	4 029 64,6 %
Élevé	393 11,5 %	245 12,1 %	35 8,2 %	35 10,5 %	6 18,2 %	714 11,4 %

Mesure	Race/origine ethnique					Données manquantes	Total
	Blanc	Autochtone	Noir	Autre			
Données manquantes	14	16	†	†	†		33
	0,4 %	0,8 %	†	†	†		0,5 %
Potentiel de réinsertion sociale							
Faible	1 379	891	151	99	8		2 528
	40,3 %	44,0 %	35,3 %	29,7 %	24,2 %		40,5 %
Moyen	1 734	1 040	238	185	19		3 216
	50,7 %	51,4 %	55,6 %	55,6 %	57,6 %		51,5 %
Élevé	310	92	39	49	6		496
	9,1 %	4,5 %	9,1 %	14,7 %	18,2 %		7,9 %
Indicateur de réceptivité	536	550	50	46	11		1 193
	15,7 %	27,4 %	11,7 %	13,9 %	33,3 %		19,2 %
Indicateur d'engagement	2 211	1 351	245	203	20		4 030
	64,9 %	67,3 %	57,5 %	61,1 %	60,6 %		64,9 %

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Tableau 5. *Pourcentage au-dessus de la valeur minimale pour les éléments des sous-échelles de l'ECNS selon la race/origine ethnique pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt ou à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.*

Élément de la sous-échelle de l'ECNS	Pourcentage au-dessus de la cote minimale					
	Admissions en vertu d'un mandat de dépôt			Admissions à la suite d'une révocation		
	Blanc	Autochtone	Noir	Blanc	Autochtone	Noir
Adaptation à l'établissement						
Antécédents d'implication dans des incidents à l'établissement (de 0 à 88)	6 527	3 776	1 188	2 857	1 625	370
	51,4 %	63,3 %	65,5 %	83,5 %	80,3 %	86,4 %
Antécédents d'évasion (de 0 à 28)	1 154	826	114	636	462	45
	9,1 %	13,8 %	6,3 %	18,6 %	22,8 %	10,5 %
Stabilité avant l'incarcération (de 0 à 32)	10 359	5 620	1 582	3 276	1 989	408
	81,6 %	94,2 %	87,3 %	95,7 %	98,3 %	95,3 %
Consommation d'alcool ou de drogue (de 0 à 36)	9 223	5 380	924	3 034	1 950	283
	72,6 %	90,2 %	51,0 %	88,6 %	96,4 %	66,1 %
Âge au moment du prononcé de la sentence (0 à 24)	3 640	2 800	969	1 024	975	219
	28,7 %	46,9 %	53,4 %	29,9 %	48,2 %	51,2 %
Risque pour la sécurité						
Nombre de condamnations antérieures (de 0 à 15)	9 971	5 337	1 428	3 170	1 920	376
	78,5 %	89,4 %	78,8 %	92,6 %	94,9 %	87,9 %
Accusation en instance la plus grave (de 0 à 35)	2 073	901	318	711	499	88
	16,3 %	15,1 %	17,5 %	20,8 %	24,7 %	20,6 %

Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle (de 12 à 69)	9 313	4 697	1 549	2 250	1 523	347
	73,3 %	78,7 %	85,4 %	65,7 %	75,3 %	81,1 %
Durée de la peine (de 5 à 65)	3 199	1 618	744	1 300	722	203
	25,2 %	27,1 %	41,0 %	38,0 %	35,7 %	47,4 %
Stabilité avant l'incarcération (de 0 à 63)	10 385	5 614	1 580	3 280	1 993	410
	81,8 %	94,1 %	87,1 %	95,8 %	98,5 %	95,8 %
Libérations conditionnelles et/ou libérations d'office antérieures (de 0 à 63)	4 051	1 709	385	3 350	1 947	416
	31,9 %	28,6 %	21,2 %	97,9 %	96,2 %	97,2 %
Âge au moment de la première admission dans le système fédéral (de 0 à 30)	7 377	4 539	1 459	2 557	1 728	376
	58,1 %	76,1 %	80,5 %	74,7 %	85,4 %	87,9 %

* La valeur minimale est de zéro pour tous les éléments, à l'exception de « Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle » (valeur minimale = 12) et « Durée de la peine » (valeur minimale = 5).

Tableau 6. Mesures des risques et des besoins selon le groupe ECNS-CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral en vertu d'un mandat de dépôt entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesures	Cote de sécurité du délinquant							
	Minimale		Moyen			Maximale		Total
	Concordance	Baisse du niveau de sécurité	Hausse du niveau de sécurité	Concordance	Baisse du niveau de sécurité	Hausse du niveau de sécurité	Concordance	
IRC								
Faible (de 1 à	3 799	1 262	1 548	3 926	301	36	688	11 560
	83,2 %	72,3 %	59,1 %	37,6 %	21,0 %	25,9 %	33,4 %	50,2 %
Modéré (de 14 à 21)	682	399	821	4 002	539	54	616	7 113
	14,9 %	22,9 %	31,3 %	38,3 %	37,5 %	38,8 %	29,9 %	30,9 %
Élevé (22 et plus)	84	85	251	2 513	596	49	756	4 334
	1,8 %	4,9 %	9,6 %	24,1 %	41,5 %	35,3 %	36,7 %	18,8 %
Risque statique								
Faible	888	410	77	276	15	†	7	1 675
	19,5 %	23,5 %	2,9 %	2,6 %	1,0 %	†	0,3 %	7,3 %
Moyen	2 781	1 007	1 241	4 173	370	16	244	9 832
	60,9 %	57,7 %	47,4 %	40,0 %	25,8 %	11,5 %	11,8 %	42,7 %
Élevé	896	329	1 302	5 992	1 051	121	1 809	11 500
	19,6 %	18,8 %	49,7 %	57,4 %	73,2 %	87,1 %	87,8 %	50,0 %
Besoins liés aux facteurs dynamiques								
Faible	688	234	25	51	†	†	†	1 003
	15,1 %	13,4 %	1,0 %	0,5 %	†	†	†	4,4 %
Moyen	2 833	1 019	847	2 403	128	8	156	7 394
	62,1 %	58,4 %	32,3 %	23,0 %	8,9 %	5,8 %	7,6 %	32,1 %
Élevé	1 044	493	1 748	7 987	1 306	131	1 901	14 610
	22,9 %	28,2 %	66,7 %	76,5 %	90,9 %	94,2 %	92,3 %	63,5 %
Motivation								
Faible	171	27	385	1 111	175	74	759	2 702
	3,7 %	1,5 %	14,7 %	10,6 %	12,2 %	53,2 %	36,8 %	11,7 %
Moyen	2 964	1 047	2 046	8 534	1 205	65	1 273	17 134
	64,9 %	60,0 %	78,1 %	81,7 %	83,9 %	46,8 %	61,8 %	74,5 %
Élevé	1 430	672	189	796	56	†	28	3 171
	31,3 %	38,5 %	7,2 %	7,6 %	3,9 %	†	1,4 %	13,8 %
Responsabilisation								
Faible	511	73	725	1 999	315	83	1 012	4 718

	11,2 %	4,2 %	27,7 %	19,1 %	21,9 %	59,7 %	49,1 %	20,5 %
Moyen	3 009	1 087	1 765	7 871	1 098	56	1 007	15 893
	65,9 %	62,3 %	67,4 %	75,4 %	76,5 %	40,3 %	48,9 %	69,1 %
Élevé	1 045	586	130	571	23	†	41	2 396
	22,9 %	33,6 %	5,0 %	5,5 %	1,6 %	†	2,0 %	10,4 %

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Tableau 7. Mesures des risques et des besoins selon le groupe ECNS-CSD pour les délinquants de sexe masculin admis dans un établissement fédéral à la suite d'une révocation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2019.

Mesures	Cote de sécurité des délinquants							Total
	Minimale		Moyen			Maximale		
	Concordance	Baisse du niveau de sécurité	Hausse du niveau de sécurité	Concordance	Baisse du niveau de sécurité	Hausse du niveau de sécurité	Concordance	
IRC								
Faible (de 1 à	193	181	291	1 077	121	53	49	1 965
	71,5 %	50,4 %	48,3 %	30,0 %	18,2 %	15,9 %	11,6 %	31,5 %
Modéré (de 14 à 21)	67	139	239	1 442	238	120	155	2 400
	24,8 %	38,7 %	39,7 %	40,2 %	35,8 %	36,0 %	36,8 %	38,5 %
Élevé (22 et plus)	10	39	72	1 071	306	160	217	1 875
	3,7 %	10,9 %	12,0 %	29,8 %	46,0 %	48,0 %	51,5 %	30,0 %
Risque statique								
Faible	56	39	39	141	12	†	†	291
	20,7 %	10,9 %	6,5 %	3,9 %	1,8 %	†	†	4,7 %
Moyen	170	204	324	1 488	172	99	89	2 546
	63,0 %	56,8 %	53,8 %	41,4 %	25,9 %	29,7 %	21,1 %	40,8 %
Élevé	44	116	239	1 961	481	231	331	3 403
	16,3 %	32,3 %	39,7 %	54,6 %	72,3 %	69,4 %	78,6 %	54,5 %
Besoins liés aux facteurs dynamiques								
Faible	24	17	9	63	7	†	†	120
	8,9 %	4,7 %	1,5 %	1,8 %	1,1 %	†	†	1,9 %
Moyen	146	205	231	1 073	140	35	31	1 861
	54,1 %	57,1 %	38,4 %	29,9 %	21,1 %	10,5 %	7,4 %	29,8 %
Élevé	100	137	362	2 454	518	298	390	4 259
	37,0 %	38,2 %	60,1 %	68,4 %	77,9 %	89,5 %	92,6 %	68,3 %
Motivation								
Faible	30	33	150	829	206	175	216	1 639
	11,1 %	9,2 %	24,9 %	23,1 %	31,0 %	52,6 %	51,3 %	26,3 %
Moyen	149	221	360	2 264	387	154	194	3 729
	55,2 %	61,6 %	59,8 %	63,1 %	58,2 %	46,2 %	46,1 %	59,8 %
Élevé	91	105	92	497	72	†	11	872
	33,7 %	29,2 %	15,3 %	13,8 %	10,8 %	†	2,6 %	14,0 %
Responsabilisation								
Faible	30	25	131	745	170	173	190	1 464
	11,1 %	7,0 %	21,8 %	20,8 %	25,6 %	52,0 %	45,1 %	23,5 %
Moyen	162	239	397	2 410	441	157	223	4 029

	60,0 %	66,6 %	65,9 %	67,1 %	66,3 %	47,1 %	53,0 %	64,6 %
Élevé	78	93	69	414	53	†	6	714
	28,9 %	25,9 %	11,5 %	11,5 %	8,0 %	†	1,4 %	11,4 %

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.